Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00224

Arrêté n° AP-2026-DAFE-2063 du 1er septembre 2026

Arrêté portant affectation de Madame Audrey COUX, infirmière des administrations de l'Etat au lycée agricole et général Michel Rocard de Pouembout, établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-DAFE-1745 du 31 juillet 2026 portant délégation de signature au directeur du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement, au secrétaire général, directeur adjoint, et au chef de service de la formation et du développement pour l'exercice des compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement agricole ;

Vu l'arrêté AGR000343023524 du 26 août 2026, portant prise en charge par voie de détachement ;

Vu la convention du 18 octobre 2011, relative aux modalités de mise à disposition de la Direction de l' Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement dans le cadre de la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement du seconde degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire ;

Vu la convention du 18 octobre 2011, portant sur la mise à disposition globale et gratuite – MADGG – des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire,

ARRETE

Article 1er : Madame Audrey COUX, est affectée en qualité d'infirmière au lycée agricole et général Michel Rocard de Pouembout, établissement public d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie à compter du 01/09/2026 jusqu'au 31/08/2027 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

NB. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et par délégation, le directeur du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement

JEAN-FRANÇOIS NOSMAS